

GRAND CONSEIL NEUCHATELOIS

DJSC

Numéro: 13.172

Date: 4 octobre 2013, 17h11

Type de proposition: Interpellation

Auteur-e-s: Groupe UDC

Titre: Criminels étrangers double nationaux condamnés à l'étranger et purgeant leur peine en Suisse. Y en a-t-il dans le canton de Neuchâtel?

La population a appris avec étonnement que Fabrice A. meurtrier d'Adeline, double national franco-suisse, condamné à 20 ans de prison pour viol en France, et également à 5 ans en Suisse, avait demandé à purger sa peine en Suisse. Il était sous la responsabilité du canton de Genève.

Répondant le 23 septembre 2013 à une question de M^{me} Céline Amaudruz, conseillère nationale, le Conseil fédéral a déclaré que la demande depuis l'étranger doit être déposée à l'Office fédéral de la justice et que celui-ci demande un préavis au canton concerné, qui peut accepter ou refuser de reprendre le condamné. Nous nous permettons de poser les questions suivantes:

1. Y a-t-il, dans les prisons neuchâteloises, voire dans d'autres prisons suisses mais sous la responsabilité du canton de Neuchâtel, des condamnés double nationaux, jugés à l'étranger, qui auraient demandé de purger leur peine dans le canton et si oui combien? Parmi eux, combien de criminels dangereux?
2. En cas de demande de préavis de l'Office fédéral de la justice, quelle est l'autorité neuchâteloise compétente qui se prononce sur l'acceptation ou le refus?
3. Dans la mesure où les prisons neuchâteloises sont suffisamment occupées et que l'emprisonnement, de même que les traitements socio-thérapeutiques sont extrêmement coûteux, l'autorité compétente peut-elle, à l'avenir, refuser toute demande?

Nous remercions par avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Signataire-s

| | |
|------------|--------|
| FATTON | Lucas |
| CHANTRAINE | Hughes |